

P.V. DE LA COMMISSION SPORTIVE DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2019

Présents : BOURQUIN G. Président, FRERE A. Vice-Président, DEWULF C., GOMME Q., MARTINQUET C. et VARCAS P. Membres

Absents excusés : FLORENCE J., MHIDID N.

Assistent à la réunion sans droit de vote :

BELLEMANS F. Représentant de la CPA

WALLEMME C. Secrétaire de la CSP

I. DECISION ADMINISTRATIVE DONNANT LIEU A DES SUSPENSIONS

1. Match HAP2B080 du 13/11/2019 NDJ ANDERLUES / RIVER PLATE MORLANWELZ B – 2B - score 3/18
Attendu que le joueur SALHI Ismail né le 30/09/1988 N° Licence 794170 appartenant au club de River Plate Morlanwelz Matricule 5208 a été aligné alors qu'il était suspendu, la Commission Sportive, en application des articles 175.2 et 175.5 du RO (pages 22 et 23) et de l'article G du barème des sanctions du RO (page 45) :
 - fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif
 - Inflige à SALHI Ismail N° Licence 794170 2 semaines de suspension supplémentaires de toutes fonctions : semaines du 23/12/2019 au 29/12/2019 et du 30/12/2019 au 05/01/2020.

II. TRANSACTIONS

12. Rapport arbitre **CARA Roberto** pour le match HAP2C058 du 20/11/2019 **FS MONTIGNY / RC PAYS NOIR** – 2C – Score 4/6
BATTOIA Youri né le 22/11/1985 N° Licence 757433 - RC PAYS NOIR Matricule 2469
Faits reprochés : Propos déplacés et menace envers l'arbitre
Application de l'article A4 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : semaines du 09/12/2019 au 15/12/2019, du 23/12/2019 au 29/12/2019 et du 06/01/2020 au 12/01/2020.
13. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP3A062 du 18/11/2019 **JC ECAUSSINNES B / FANTASMA THIEU** – 3A - Score 2/2
LALOUX Thibault né le 04/04/1996 N° Licence 838996 - JC ECAUSSINNES Matricule 5127
Faits reprochés : Critiques, propos déplacé envers l'arbitre
Application des articles A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 09/12/2019 au 15/12/2019.
14. Rapport arbitre **SPILLEMAEKERS Thomas** pour le match HAP3D074 du 15/11/2019 **SIVRY RANCE UNITED / JUPY BORTO FONTAINE** – 3D - Score 2/8
ROBAUX Frédéric né le 07/08/1990 N° Licence 788855 - SIVRY-RANCE UNITED Matricule 7206
Faits reprochés : Propos et geste déplacés envers l'arbitre
Application de l'article A3 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 09/12/2019 au 15/12/2019, du 23/12/2019 au 29/09/2019, du 30/12/2019 au 05/01/2020 et du 20/01/2020 au 26/01/2020.

III. DISCIPLINE

1. Rapport arbitre **CORDARO Denis** pour le match HAP4D054 du 18/11/2019 **BLUE SOCCERS MANAGE B / MFC BOUVY** – 4D – Match arrêté à la 26ème minute sur le score de 1/5

Sont convoqués en présence obligatoire : CORDARO Denis Arbitre, CORNELIS Isabelle née le 20/05/1972 N° Licence 820958 Déléguée Blue Soccers Manage Matricule 5695, STRYPENS Romuald né le 02/06/1988 N° Licence 848570 Capitaine MFC Bouvy Matricule 7352, LORENT Henry né le 01/03/1985 N° Licence 847111 Coach Blue Soccers Manage Matricule 5695, STURTEWAGEN Stéphane né le 22/09/1973 N° Licence 848573 Coach MFC Bouvy Matricule 7352

En cause des circonstances ayant entraîné l'arrêt de la rencontre

En cause de STRYPENS Romuald 848570 MFC Bouvy 7352
Faits reprochés : Propos déplacés envers l'arbitre

STRYPENS Romuald 848570 Capitaine MFC Bouvy 7352 est absent non excusé.

Entendu CORDARO Denis qui confirme son rapport. L'arrêt du match est dû aux menaces proférées envers lui par les supporters de MFC Bouvy. Il ajoute que ces mêmes supporters ont tenté de l'agresser lorsqu'il se trouvait dans son vestiaire.

La lettre de réclamation de Blue Soccers Manage 5695 est lue en séance.

Entendue CORNELIS Isabelle 820958 Déléguée Blue Soccers Manage 5695 qui confirme complètement ses écrits à savoir les insultes, les menaces, les provocations et le lancer de bouteille dans sa figure de la part des supporters de MFC Bouvy.

Entendu STURTEWAGEN Stéphane 848573 Coach MFC Bouvy 7352 qui déclare que la déléguée adverse est une provocatrice. Il ajoute qu'elle a donné une gifle à un de ses joueurs et qu'elle a alors reçu une bouteille d'eau. Il reconnaît que leurs soi-disant supporters ont des attitudes qui leur posent des problèmes. Par contre, il ne se souvient pas avoir entendu d'insultes. Quant à STRYPENS Romuald, il était énervé par toutes ces histoires.

Entendu LORENT Henry 847111 Coach Blue Soccers Manage 5695 qui déclare qu'il a demandé aux supporters adverses de se calmer mais sans succès. Il ajoute qu'ils sont entrés dans les couloirs des vestiaires mais que, quand ils ont appris que la police avait été prévenue, ils sont sortis de la salle.

Après délibération, le CSP communique aux intéressés que :

- Le match ayant été arrêté suite aux menaces des supporters de MFC Bouvy envers l'arbitre, il est perdu 5/0 Forfait par cette équipe.
- Une amende de 125 € est infligée au club de MFC Bouvy Matricule 7352 pour l'attitude de leurs supporters.
- STRYPENS Romuald 848570 MFC Bouvy 7352 sera suspendu de toutes fonctions pour une durée de 2 semaines (semaines du 16/12/2019 au 22/12/2019 et du 06/01/2020 au 12/01/2020) en application de l'article A1 du barème des sanctions du RO pour critique et attitude désagréable envers l'arbitre.
- Des membres seront envoyés en mission lors du match retour entre ces 2 équipes.

2. Rapport arbitre **SALAMONE Andrea** pour le match HAP3E027 du 13/11/2019 **FS MONTIGNY B / BOCA HERNANO JUMET B** – 3E – Score 1/7

Gilbert BOURQUIN et Claudy MARTINQUET quittent définitivement la séance.
Albert FRERE assure la présidence.

Sont convoqués en présence obligatoire : SALAMONE Andrea Arbitre, VILLAROMAN Valéry né le 30/06/1980 N° Licence 786944 Délégué FS Montigny Matricule 4048, SICILIANO Julien né le 23/10/1980 N° Licence 761592 Coach Boca Hernano Jumet Matricule 4962, D'ANGELO Antoine né le 23/04/1998 N° Licence 779027 Boca Hernano Jumet Matricule 4962

En cause de D'ANGELO Antoine 779027 – Boca Hernano Jumet 4962
Faits reprochés : Insultes et voie de fait envers l'arbitre

VILLAROMAN Valéry N° Licence 786944 Délégué FS Montigny 4048 est absent non excusé.

Entendu SALAMONE Andrea Arbitre qui confirme et détaille son rapport. Il ajoute que le joueur D'ANGELO Antoine s'est excusé de son geste auprès de lui à la fin du match.

Entendu SICILIANO Julien 761592 Coach Boca Hernano Jumet 4962 qui déclare n'avoir pas entendu les insultes car il se trouvait un peu loin. Il a vu le joueur D'ANGELO Antoine mettre son doigt sur le cou de l'arbitre.

Entendu D'ANGELO Antoine 779027 – Boca Hernano Jumet 4962 qui déclare avoir dit à l'arbitre de changer de tatouage.

Après délibération, la CSP annonce aux intéressés qu'elle requalifie les faits reprochés à D'ANGELO Antoine 779027 – Boca Hernano Jumet 4962 en geste dégradant envers l'arbitre et lui inflige, en application de l'article A6 du barème des sanctions du RO, une suspension de toutes fonctions d'une durée de 6 semaines (semaines du 16/12/2019 au 22/12/2019, du 23/12/2019 au 29/12/2019, du 20/01/2020 au 26/01/2020, du 27/01/2020 au 02/02/2020, du 03/02/2020 au 09/02/2020 et du 10/02/2020 au 16/02/2020).

3. Dossier mis en continuation - Rapport de l'arbitre **MAGNERY Anthony** pour le match HAP3E034 du 12/10/2019 **FLG ARMADA FRASNES / REAL GOSELLIES** – 3E - Match arrêté à la 49ème minute sur le score 6/10

Dossier mis en continuation lors de la CSP du 20/11/2019.

Un mail du président de Real Gosselies reçu au secrétariat provincial en date du 25/11/2019 a communiqué le nom de ROUSSEAU Léopold comme étant l'auteur des faits mais en précisant que ce dernier désirait être entendu car il conteste certains faits. Celui-ci a donc été suspendu préventivement en date du 26/11/2019 et la suspension provisoire touchant tous les autres membres du club de Real Gosselies se trouvant sur la feuille de match a été annulée.

Sont convoqués en présence obligatoire : MAGNERY Anthony arbitre, DOFNY Thomas né le 10/03/1988 N° Licence 832649 Délégué FLG Armada Frasnes Matricule 5379, BINARD Julie née le 04/01/2000 N° Licence 849732 Déléguée Real Gosselies Matricule 7085, LORENZO Y GONZALEZ Jonathan né le 03/08/1988 N° Licence 777243 FLG Armada Frasnes Matricule 5379, ROUSSEAU Léopold né le 25/02/1971 N° Licence 761358 Real Gosselies Matricule 7085, MAISON Steven né le 23/02/1996 N° Licence 830480 FLG Armada Frasnes Matricule 5379, DESHAYES Michel né le 26/09/1976 N° Licence 851476 Real Gosselies Matricule 7085

ROUSSEAU Léopold 761358 Real Gosselies 7085 est absent excusé.

BINARD Julie 849732 Déléguée Real Gosselies 7085 et DESHAYES Michel 851476 Real Gosselies 7085 sont absents non excusés.

MAGNERY Anthony arbitre, DOFNY Thomas 832649 Délégué FLG Armada Frasnes 5379, LORENZO Y GONZALEZ Jonathan 777243 FLG Armada Frasnes 5379 et MAISON Steven 830480 FLG Armada Frasnes 5379 n'ont rien de plus à ajouter à ce qu'ils ont déjà déclaré lors de la précédente CSP.

Après délibération, le CSP informe les personnes présentes des décisions suivantes :

- Les incidents qui se sont produits étant imputables au club de Real Gosselies 7085, le match est perdu 5/0 Forfait par cette équipe.

- ROUSSEAU Léopold 761358 Real Gosselies 7085, ayant été désigné par mail par le président de son club comme le responsable des voies de fait commises sur les membres de l'équipe de FLG Armada Frasnes restera suspendu jusqu'au 25/11/2022 en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO.

IV. FRAIS

Matr. Club	Nom du club	Frais Dossier	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amendes	Abs. non excusées	Déplac. arbitre	TOTAL (2)
5208	River Plate Morlanwelz	12,50 €		5,00 €				17,50 €
2469	RC Pays Noir	12,50 €		7,50 €				20,00 €
5127	JC Ecaussinnes	12,50 €		2,50 €				15,00 €
7206	Sivry-Rance United	12,50 €		10,00 €				22,50 €
7352	MFC Bouvy	12,50 €	25,00 €	5,00 €	125,00 €	12,50 €	10,50 €	190,50 €
4962	Boca Hernano Jumet	12,50 €		15,00 €			3,50 €	31,00 €
4048	FS Montigny					12,50 €		12,50 €
7085	Real Gosselies	12,50 €	25,00 €	390,00 €		25,00 €	7,00 €	307,00 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par **dossier** + frais déplacement de l'arbitre